



Janvier 17



La politique FRI 2017–2020 expliquée en neuf points

swissnexday'16

Contributions liées à des projets pour la période 2017 à 2020



Contributions liées à des projets comme instrument de coordination

L'O-LEHE comprend en outre des dispositions d'exécution relatives aux contributions d'investissements et aux participations aux frais locatifs ainsi qu'aux contributions à des infrastructures communes. Enfin, elle fixe les détails concernant les contributions liées à des projets. Celles-ci constituent un instrument important pour la Confédération et les cantons pour promouvoir la coordination de la politique des hautes écoles. Les contributions liées à des projets permettent à la Confédération et aux cantons de soutenir de manière ciblée des mesures prises par les hautes écoles dans des domaines d'importance nationale, tels que la lutte contre la pénurie de personnel qualifié, l'encouragement de la relève, le dévelop-

pement des profils, l'égalité des chances ou le programme spécial en médecine humaine (voir article p. 16).

Dispositions d'exécution relatives aux constructions des hautes écoles

En même temps que l'adoption de l'O-LEHE par le Conseil fédéral, le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), Johann N. Schneider-Ammann, a signé l'ordonnance sur les contributions d'investissements et participations aux frais locatifs des constructions des hautes écoles. Cette ordonnance règle les modalités du calcul des dépenses donnant droit à une contribution, du droit aux contributions et de la procédure de demande pour des contributions fédérales. Cette ordonnance est, elle aussi, entrée en vigueur le

1er janvier 2017 et remplace les directives actuelles. En complément, le SEFRI publiera un guide en vue de préciser la mise en œuvre des exigences posées par les deux ordonnances, de clarifier les notions et d'expliquer la procédure de demande de contributions auprès de ses services.

Contact

Christina Baumann, SEFRI
Conseillère scientifique,
division Hautes écoles

☎ +41 58 463 21 77

✉ christina.baumann@sbfi.admin.ch

Informations complémentaires

Dossier Hochschulen:

🌐 www.sbfi.admin.ch/lehe

Contributions liées à des projets pour la période 2017 à 2020

15 projets bénéficiant d'un large soutien encouragent la coopération entre les hautes écoles

Pour de nombreuses hautes écoles suisses, le début de la période FRI 2017–2020 coïncide avec le lancement de nouveaux projets de collaboration. Ceux-ci sont cofinancés par la Confédération dans le cadre des contributions liées à des projets. Le crédit fédéral correspondant s'élève à 224 millions de francs sur quatre ans. Cette somme permet de financer 15 projets de coopération, y compris le programme spécial médecine humaine. Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), les deux EPF, les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP) profitent pour la première fois de cet instrument d'encouragement financé par la Confédération.



Les contributions liées à des projets sont un instrument destiné à soutenir les hautes écoles. Elles permettent à la Confédération et aux cantons de fixer des priorités dans ce domaine. Les projets de collaboration entre les hautes écoles ont la priorité. Photo: EPF Lausanne, Alain Herzog

Selon la LEHE, les contributions liées à des projets sont un instrument d'encouragement pour les hautes écoles et permettent de fixer des priorités dans ce domaine. Elles constituent, en plus des contributions de base, des contributions d'investissements et des contributions aux frais locatifs, l'un des trois types de contributions fédérales octroyées aux hautes écoles.

La Conférence suisse des hautes écoles CSHE, l'organe politique de la Confédération et des cantons pour le domaine des hautes écoles, choisit les projets qui bénéficieront des contributions. Outre l'encouragement de thèmes de portée nationale, la LEHE soutient en particulier le développement des profils des hautes écoles et la répartition des tâches entre elles. Par

ailleurs, des contributions peuvent également être octroyées en faveur de projets ou de centres de compétences régionaux, nationaux ou internationaux de premier plan, ainsi que pour l'encouragement du plurilinguisme, de l'égalité des chances entre femmes et hommes et du développement durable.

Continuité dans un cadre élargi

La Conférence des recteurs des hautes écoles suisses, swissuniversities, est responsable de la coordination de l'appel à projets et de la demande soumise à la CSHE. Le principe ascendant (bottom up) garantit que le choix des projets correspond à un véritable besoin des hautes écoles. Sur les quinze projets approuvés par la CSHE, quatre ont déjà bénéficié d'un soutien durant la période 2013 à 2016. Les missions et les buts de ces projets seront poursuivis de manière élargie du point de vue thématique ou structurel durant la période 2017 à 2020:

- *«Information scientifique – accès, traitement et sauvegarde» (contribution fédérale: 30 millions de francs)*
Le projet met au point des solutions nationales dans le domaine des informations scientifiques numériques et propose des réseaux de services durables en vue de renforcer la science en Suisse face à la concurrence internationale. Ce faisant, le projet encourage l'alliance des efforts des hautes écoles en matière de mise à disposition et de traitement d'informations scientifiques.
- *«Egalité des chances et développement des hautes écoles» (12 millions de francs)*
Le projet poursuit toujours le but d'atteindre une répartition équilibrée des genres et de réaliser des mesures d'égalité des chances dans toutes les hautes écoles par le biais de plans d'action qui leur sont propres ou de projets de coopération thématiques. Les mesures doivent être amorcées au niveau de la direction et de la culture de l'organisation, des conditions-cadres et des processus de décision, afin de faciliter des processus institutionnels de transformation et d'apprentissage.
- *«Développement durable dans l'enseignement et la recherche» (1,5 million de francs)*
Le projet s'inscrit dans le réseau pour la recherche transdisciplinaire des Académies suisses des sciences. La mission

Contributions liées à des projets pour la période 2017 à 2020 en bref

- Base légale: loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles
- 15 projets dans les hautes écoles (y compris le programme spécial médecine humaine)
- 224 millions sur quatre ans (sous réserve des décisions budgétaires annuelles du Parlement)
- Ayants droit: les universités cantonales, les deux EPF, les hautes écoles spécialisées et, à certaines conditions, les hautes écoles pédagogiques et les autres institutions du domaine des hautes écoles ayant droit à des contributions.
- Les projets sont financés à 50 % maximum par des fonds fédéraux. Les objectifs et les fonds engagés sont fixés dans la convention de prestations conclue avec le SEFRI. Les responsables de projet rédigent un rapport annuel sur le degré de réalisation des objectifs et sur l'utilisation des fonds.
- La procédure de sélection des projets a été assumée par la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) en collaboration avec la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses swissuniversities.

première de ce projet et d'encourager les compétences des étudiants en matière de développement durable. Ils apprennent à examiner de manière critique, à comprendre et à relier entre elles des expertises issues de différents domaines. En outre, les étudiants apprennent à apporter des contributions à la société, à nouer et à soigner des contacts avec des partenaires de coopération ainsi qu'à planifier des projets et à les réaliser, le cas échéant, de concert avec les hautes écoles.

- *«Programmes doctoraux et développement du 3e cycle» (27 millions de francs)*

Le projet encourage la relève scientifique en améliorant la qualité et l'attractivité de la formation doctorale et en contribuant au renforcement de la recherche par une offre adaptée aux besoins. Les bénéficiaires de l'encouragement sont les programmes de doctorat proposés par les hautes écoles universitaires ainsi que les formations doctorales qui se fondent sur une collaboration entre une haute école universitaire suisse et une HES/HEP suisse. La coopération entre les HES/HEP et les hautes écoles étrangères est également encouragée dans le but de soutenir le 3e cycle dans les domaines non implantés dans les hautes écoles universitaires suisses.

A l'instar des instruments de l'encouragement individuel des carrières du Fonds national suisse et d'autres mesures propres aux hautes écoles, ce projet est un instrument important d'encouragement de la relève scienti-

fique, de même d'ailleurs que le nouveau projet «Renforcer le double profil de compétences de la relève des HES et des HEP» (voir ci-dessous).

Nouveaux thèmes

Les nouveaux projets misent eux aussi sur des structures en réseaux pour développer des thèmes prioritaires. Cette démarche vise d'une part à préciser les profils, d'autre part à développer des centres de compétences. Pour d'autres projets, il s'agit plutôt de reprendre et de faire avancer l'évolution de l'enseignement et de la recherche à l'aide d'instruments techniques, de nouvelles méthodes et de nouveaux modèles de collaboration.

- *«Renforcer le double profil de compétences de la relève des HES et des HEP» (7 millions de francs)*
Le projet propose un cadre pour identifier, développer, réaliser et évaluer des modèles spécifiques d'encouragement de la relève. Ceux-ci contribueront à faire en sorte que les HES et les HEP, ainsi que leurs départements, disposent d'un nombre suffisant de collaboratrices et collaborateurs possédant une qualification adéquate, continuent à développer leurs profils spécifiques à l'interface de la science et de la pratique et puissent ainsi accomplir leur mission (enseignement, recherche et services).
- *«swissuniversities development and cooperation network» (env. 4 millions de francs)*
Le projet encourage la collaboration entre différents types de hautes écoles pour la recherche dans le domaine des défis planétaires qui découlent des buts des nations unies pour un développe-

ment durable («Sustainable Development Goals»). Ces défis doivent être étudiés en coopération partenariale à la fois au niveau de la Suisse et avec des institutions dans les pays du sud, de manière à pouvoir être abordés et communiqués de manière innovante.

- «*Centre Suisse Islam et Société*» (1,6 million de francs)

Avec ce projet, l'Université de Fribourg contribue à un champ thématique vaste et nouveau dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et des services. Il s'agit de qualifier une relève scientifique afin de mettre en place des études théologiques islamiques, mais aussi d'encourager la formation continue dans le contexte suisse et de faire le lien entre le débat scientifique et sociétal.

- «*AGE-NT Vieillesse dans la société: réseau d'innovation national*» (4 millions de francs)

Le projet se penche sur la pression induite par les changements liés au vieillissement de notre société. Les responsables de projet veulent anticiper cette pression en fournissant des solutions durables et socialement acceptables pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Ils souhaitent également encourager des mesures coordonnées en coopération avec le monde économique.

- «*Espace d'innovation en biocatalyse: boîte à outils pour une production biologique durable*» (2 millions de francs)

L'objectif est la mise en réseau stratégique de plusieurs disciplines, à savoir la chimie, la biotechnologie, la microbiologie, la biologie moléculaire ainsi que les sciences de l'ingénieur. Celle-ci renforce l'intégration de processus biotechnologiques et chimiques afin d'assurer une production durable et encourage le tournant biologique de l'évolution technologique.

- «*Conceptualisation et mise en œuvre d'un centre suisse pour une communication sans obstacle*» (env. 0,6 million de francs)

Le projet vise à renforcer la standardisation des méthodes et de la formation dans les domaines de l'audiodescription, du sous-titrage et d'autres techniques facilitant l'accès des malvoyants et malentendants ou des personnes souffrant de déficiences cognitives temporaires à la formation et aux études.

- Les projets «*Stratégie contre la pénurie de personnel qualifié dans les professions de la santé*» (3 millions de francs) et «*Création d'un réseau national pour la promotion des études MINT – formation et formation continue des enseignants à travers tous les types de hautes écoles*» (3 millions de francs) sont dédiés aux mesures visant à lutter contre la pénurie de personnel qualifié. Il s'agit de collaborer plus étroitement au sein de réseaux de compétences et de réunir les savoir-faire.
- Le projet «*Développement des compétences scientifiques en didactique des disciplines*» (24 millions de francs) doit contribuer à la relève qualifiée par le biais d'un enseignement des disciplines efficace et de qualité à l'école obligatoire et au degré secondaire II. A cette fin, il est prévu de créer des procédures de qualification pour les enseignants de la didactique des disciplines.

- Le projet «*Swiss Learning Health System*» (4,4 millions de francs) doit permettre d'élaborer de nouvelles réponses aux questions relevant de la politique de la santé en développant des mécanismes adaptés dans la perspective d'un système de santé «apprenant», au travers d'une interaction avec la science, le monde politique et la pratique. A l'aide de mécanismes encore à élaborer qui font le lien entre ces différents domaines, les responsables de projet souhaitent contribuer à la recherche préventive.

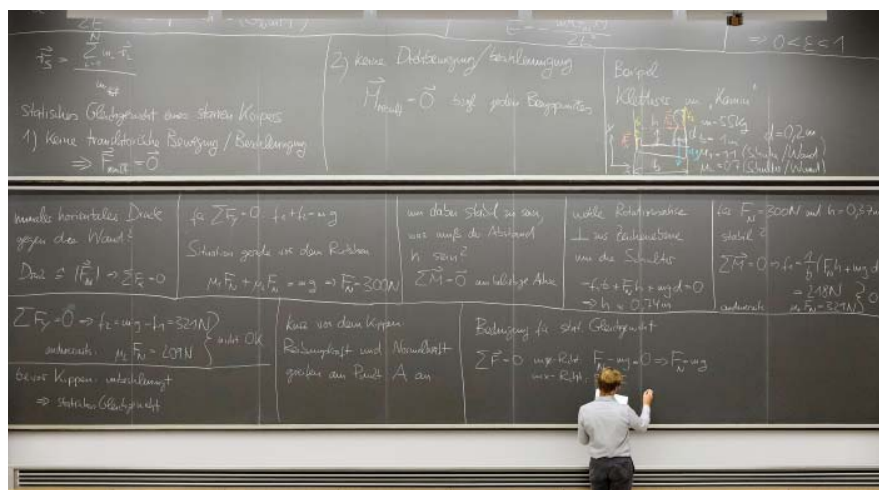
- Le programme spécial *Médecine humaine* (100 millions de francs) doit permettre d'augmenter le nombre de diplômes de master en médecine humaine à 1350 d'ici à 2025 (voir p. 16).

Contact

Irene Rehmman, SEFRI
Conseillère scientifique,
secrétariat de la CSHE
☎ +41 58 462 96 62
✉ irene.rehmann@sbf.admin.ch

Informations complémentaires

Vue d'ensemble des projets soutenus durant les années 2017 à 2020:
📄 www.shk.ch/contributions-2017-2020.html



Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), les deux EPF, les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP) profitent pour la première fois de cet instrument d'encouragement financé par la Confédération. Photo: © ETH Zürich / Alessandro Della Bella

Programme spécial Médecine humaine – davantage de diplômes de master en médecine humaine

Le système de santé suisse est fortement dépendant des médecins étrangers. A l'avenir, la couverture sanitaire devrait être assurée pour une plus large part par des médecins formés en Suisse. C'est à cette fin que la Confédération a lancé un programme spécial d'un volume de 100 millions de francs dans le cadre des contributions liées à des projets. Ce financement initial mènera à une augmentation des capacités de formation en médecine humaine dans les universités d'environ 50% d'ici à 2025.

Le programme spécial pour l'augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine est le résultat d'une coordination efficace entre la Confédération, les cantons et les hautes écoles. Environ une année et demie s'est écoulée entre le lancement du programme et l'approbation du train de mesures coordonné le 18 novembre 2016; un délai comparativement bref compte tenu de l'effort important de coordination des projets des hautes écoles impliquées – y compris des sites nouveaux qui participeront à l'avenir à la formation universitaire en médecine humaine.

Lors de l'organisation concrète, la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses a joué un rôle prépondérant. Elle a soumis au Conseil des hautes écoles un train de mesures cohérent qui permet, conjointement avec les mesures déjà prises par les cantons, de porter le nombre de diplômes en médecine humaine de 850 aujourd'hui à 1350 d'ici à 2025.

Nouvelles filières de master à Saint Gall, Lucerne et au Tessin

Les cinq facultés de médecine existantes des universités de Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich ont apporté une contribution notable (voir tableau ci-dessous).

L'Université de Fribourg, qui dispose déjà d'une filière d'études de bachelor en médecine humaine, offrira un master dès 2019. Une autre nouveauté concerne les universités de Saint-Gall et de Lucerne; elles participeront à la formation des médecins à partir de 2020 sous la forme de filières de master en coopération avec l'Université de Zurich

(master conjoint). Enfin, l'Université de la Suisse italienne ouvrira une filière d'études de niveau master en 2020.

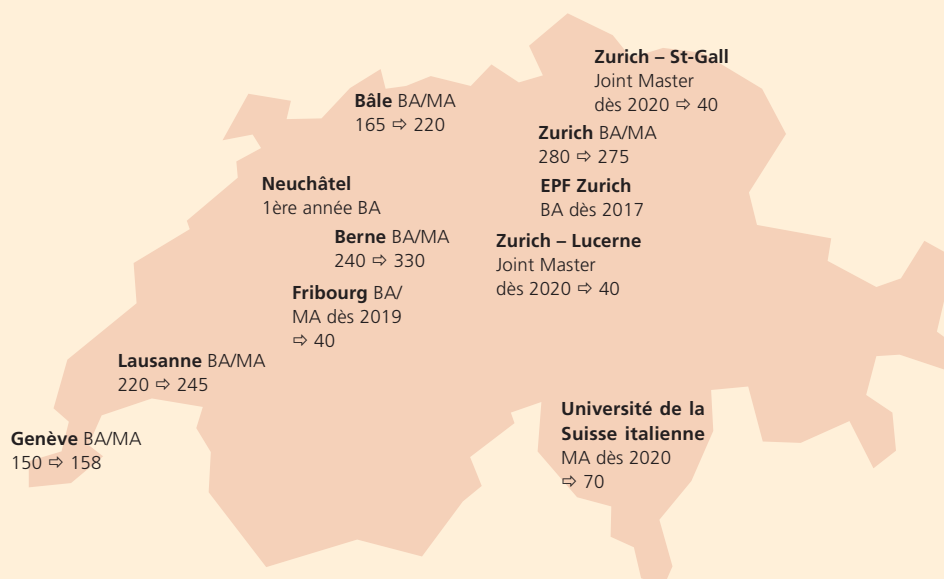
Les deux EPF participeront elles aussi à la formation en médecine humaine. Tandis que les universités de Lausanne et de Genève intensifieront leur coopération avec l'EPFL en renforçant la passerelle d'une année dont bénéficient déjà certains de leurs étudiants, l'EPFZ proposera dès 2017 une nouvelle filière d'études de bachelor en médecine humaine qui permettra aux étudiants de se préparer pour les études de master dans une autre université.

Ce programme spécial sert également à encourager les efforts visant à renforcer la médecine de premier recours et l'interprofessionnalité dans le cadre de la formation universitaire. Cependant, l'influence qui peut être exercée durant les études sur le parcours professionnel des futurs médecins est limitée. Dans les années à venir, la politique de la santé sera appelée à trouver des solutions afin que les médecins nouvellement formés travaillent là où la demande est la plus pressante, c'est-à-dire dans la médecine de premier recours (médecins de famille).

Contact

Raphael Karpf, SEFRI
Conseiller scientifique, Division Hautes écoles
☎ +41 58 462 29 78
✉ raphael.karpf@sbf.admin.ch

Augmentation de nombre de places d'études master 2016 ⇒ 2022: Total 1055 ⇒ 1418*



BA = filière d'études de bachelor; MA = filière d'études de master. En règle générale, les études de master en médecine humaine durent trois ans.

*Compte tenu des 5 % prévisibles d'étudiants interrompant leur cursus avant terme, l'on peut estimer le nombre de diplômes de master à 1350 dès 2025.